

Département des
Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DUREGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AINHOA

Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 3

Votants :

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

Date et affichage de la convocation : 27/03/2025

Délibération n°18

Séance du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à 20h30

Le Conseil Municipal d'AINHOA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de Monsieur Michel IBARLUCIA, Maire.

PRESENTS : HARIGNORDOQUY Michel, IBARLUCIA Michel, JAUREGUIBERRY Michel, LEIZAGOYEN Sylvie, Cécilia LARRALDE, COMET Claude, LAGARDE Laurent, MARTICORENA Mayder, PALLEC Bernard, ECHINARD Emmanuel, GARAT Jean-Michel, MIHURA Nathalie

ABSENTS : ITHURBIDE Fabien, SANZBERRO Jean-Philippe, INÇABY Emile

PROCURATIONS : ITHURBIDE Fabien a donné procuration à JAUREGUIBERRY Michel, SANZBERRO Jean-Philippe a donné procuration à IBARLUCIA Michel

A été nommée secrétaire de séance : Cécilia LARRALDE

OBJET : Echange consorts Irigoyen-Commune d'Ainhoa

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 13 juin 2013 actant des échanges entre la commune d'Ainhoa et les consorts IRIGOYEN.

Les actes n'ayant jamais été rédigés et, en raison d'un nouveau document d'arpentage récemment rédigé, il y a lieu de redélibérer sur ce dossier en indiquant la nouvelle numérotation des parcelles.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle E906 d'une superficie de 16ca afin d'élargir le chemin Ehaileneko bidea

DECIDE la cession de la parcelle E907 issue du chemin rural d'Amicoueta d'une superficie de 89 ca, domaine privé de la commune, aux consorts Irigoyen

CHARGE le Maire d'effectuer les démarches et formalités requises en vue de réaliser cette opération notamment de mettre le tableau et la carte des chemins et d'établir les actes authentiques correspondants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Secrétaire de séance

Cécilia LARRALDE

Le Maire

Michel IBARLUCIA

